

Un commencement de réforme

A la suite des paroles de M. Lapointe à Québec — La part des officiers canadiens-français sera plus large, dans l'armée — Et dans les autres services de guerre aussi

Il faudra en venir à des cadres strictement canadiens

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 3-X-41. — L'autre jour, soit le 24 septembre, le ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, annonçait qu'*afin de favoriser l'enrôlement des Canadiens français dans les unités spécialisées, afin aussi de faciliter l'accès des postes de commande non seulement dans les différents régiments, mais aux quartiers généraux des régions militaires, à l'état-major général et à la direction des écoles militaires,*

le gouvernement fédéral était à rendre bilingue l'instruction militaire à tous ses degrés. Le ministre annonçait également qu' il y aurait dans chaque régiment, spécialisé ou non, à la direction de chaque école militaire et au quartier général de chaque district, un nombre d'officiers canadiens-français proportionnel à celui des simples soldats de la même origine qu'eux, et cela dans quelque province que ce soit.

(Suite à la page 7)

(Suite de la première page)

Les journaux de langue française ont applaudi les paroles du ministre. Le *Devoir*, pour sa part, après avoir mené une longue et tenace campagne en faveur des réformes qui étaient enfin annoncées, se réjouissait comme tout le monde et rappelait les mots qu'il lançait naguère: "Des actes. Des actes d'abord. De ce temps-ci cela seul compte". Le gouvernement vient de poser un premier acte pour donner suite aux paroles de M. Lapointe. Le ministère de la Défense nationale a remis, il y a quelques heures, le communiqué suivant aux journalistes:

"Le quartier général de la Défense nationale annonce que, conformément à la décision rendue publiquement récemment d'affecter un nombre d'officiers de langue française proportionnel à l'effectif de langue française des régiments de l'armée canadienne, un nombre plus considérable de candidats de la province de Québec suivront les cours au centre d'instruction des officiers de Brockville (Ontario). Si, d'ici le 10 octobre, on peut réunir un nombre suffisant de candidats compétents, les districts militaires de Montréal et de Québec enverront chacun 30 candidats de plus au centre d'instruction des officiers. Ce nombre s'ajoute aux contingents habituels que ces districts militaires envoient chaque mois à Brockville. Il sera constitué de cadets, d'officiers et de sous-officiers de la réserve qui iront au centre de Brockville dans le but d'obtenir un brevet d'aptitude pour devenir officiers de l'armée active".

Le communiqué ajoute que le centre d'instruction des officiers de Brockville est sous le commandement du colonel R.-G. Whitelaw, alors que le lieutenant-colonel Edmond Blais, vétéran du 22e, qui a fait du service outre-mer au cours de la guerre actuelle, est adjoint au commandant pour diriger l'instruction militaire des candidats de langue française.

Des promesses à l'action

Inutile de revenir sur les commentaires que nous faisons quelques jours après la déclaration de M. Ernest Lapointe. Contentons-nous de constater que l'on passe des promesses à l'action. Les Canadiens français n'éprouveront plus l'impression d'être des étrangers dans l'armée de leur pays, ce qui fera beaucoup pour cimenter la bonne entente entre les deux principaux groupes ethniques. Evidemment, il faudra attendre quelque temps pour pouvoir porter un jugement sur les avantages réels que constituent pour les nôtres les réformes annoncées. Dès maintenant un grand pas est accompli. Il faut poursuivre l'œuvre commencée, lui faire rendre les fruits qu'on en attend. Les autorités fédérales n'auront pas à regretter d'avoir compris la nécessité de se rendre aux demandes de nos compatriotes.

Ces remarques s'appliquent non seulement à l'armée, mais encore à l'aviation. Dans le discours qu'il a fait mardi dernier (30 septembre) aux membres du club Saint-Laurent Kiwanis et de la Chambre de commerce de Montréal, M. C. G. Power, ministre de l'Aviation, lançait un vibrant appel aux jeunes Canadiens français.

"Est-il nécessaire pour moi, demandait-il, de répéter ici qu'il y a place pour un plus grand nombre de Canadiens français dans l'aviation canadienne? Médecins, professeurs bilingues de mathématiques et de physique, jeunes gens versés dans les sciences commerciales, comptables, ingénieurs, pilotes, radiotélégraphistes, mitrailleurs, observateurs, tous peuvent s'enrôler dans l'aviation canadienne."

Le ministre a parlé d'un projet intéressant:

"Depuis longtemps, a-t-il dit, je caresse l'espoir de voir se former outre-mer une escadrille essentiellement canadienne-française, commandée par un chef canadien-français. Dès que nous compterons un nombre suffisant de pilotes, de radiotélégraphistes-mitrailleurs, d'observateurs, de mécaniciens et d'auxiliaires de langue française, nous constituerons une telle escadrille. Je ne doute pas que cette unité fasse la gloire de "nos ailes" et qu'elle nous revienne couronnée de lauriers. Dans le ciel agité de la vieille Europe, l'escadrille canadienne-française continuera les traditions de vaillance, de force héroïque et de fierté nationale qui caractérisent notre race".

On le voit, le ministre ne s'est pas montré avare de compliments à l'adresse de nos compatriotes. Quant au projet de constituer une escadrille exclusivement canadienne-française, il est à espérer qu'on pourra y donner suite. Il y a déjà des régiments canadiens-français. On ne voit aucune raison pour que le même principe ne s'applique pas à l'aviation. On y viendra avec de la méthode et du jugement.

Des cadres canadiens pour de bon

Mais là n'est pas le problème principal. La semaine dernière nous avons attiré l'attention du lecteur sur la nécessité de donner à toutes nos forces armées des cadres vraiment canadiens. Tenons-nous en, pour aujourd'hui, à l'aviation. En même temps qu'il annonçait le projet de constituer une escadrille canadienne-française, M. C. G. Power a parlé de l'ampleur du plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth, du nombre des escadrilles et d'aviateurs canadiens qui combattent outre-mer. Nous sommes certain que le ministre comprend la nécessité de donner à nos hommes une organisation canadienne, afin de développer chez eux et chez notre population un juste sentiment national. Le Canada a droit à cela. Le Canada a droit de recevoir le crédit des faits d'armes de ses aviateurs. Il n'y a personne qui puisse nier à notre pays le droit de réclamer les avantages d'une publicité de bon aloi.

Notre effort, dans le domaine de l'aviation, est considérable. Personne ne connaît exactement le nombre d'aviateurs canadiens qui sont en Grande-Bretagne, en Rus-

sie, dans la Méditerranée, sur d'autres continents peut-être. Les journaux canadiens ne parlent que des hauts faits de la *Royal Air Force*. Personne ne dit mot de la *Canadian Air Force*. La radio canadienne parle occasionnellement de *notre aviation*, mais elle entend par là l'aviation impériale, qu'elle opère en Afrique du Nord, en Angleterre, au-dessus des pays ennemis ou occupés par l'ennemi. Rien d'étonnant, dans ces conditions, que nos voisins du sud soient portés à déprécier l'aide que le Canada accorde à la Grande-Bretagne, puisque leurs journaux ne rapportent jamais ce que nos aviateurs accomplissent en Europe. Nos aviateurs sont des héros inconnus. Ne méritent-ils pas une meilleure publicité?

Verra-t-on à corriger toute cette situation?

Léopold RICHER